Place Maréchal Leclerc
14310 VILLERS-BOCAGE
Tél 02 31 77 02 18
mairie@villersbocage14.fr

PERMISSION DE VOIRIE
N°2026-161

SAS NOUET
9 Avenue Carrieres
ZAC Grande Plaine
14760 Bretteville sur Odon

Objet : Permission de voirie

Le Maire de VILLERS-BOCAGE,

Vu la demande en date du 23 octobre 2026 par laquelle le pétitionnaire ci-dessus référencé demande l'autorisation de stationner au plus près de la résidence Le Clos Mathilde situé au 20 rue des Sauts Cabris pour le déménagement d'un client, à la date du 4 novembre 2026.
Vu l'article L 112-1 et suivant du code de la voirie routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 1 :

Le bénéficiaire est autorisé à stationner temporairement son poids lourd et à installer un monte-meubles pour un déménagement au sein de la résidence Le Clos Mathilde.

ARTICLE 2 : SIGNALISATION

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.
Les barrières seront déposées sur le trottoir par le service technique et installées et retirées par le pétitionnaire.
La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date de la présente autorisation.
Le stationnement devra gêner le moins possible la circulation des usagers de la route et le bénéficiaire devra assurer la sécurité des piétons durant le transport du mobilier sur le domaine public.

ARTICLE 3 : DELAI D'EXECUTION

La présente autorisation n'est valable que le mercredi 4 novembre 2026 de 08 heures à 18 heures.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITE

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et règlement en vigueur.

Fait à Villers-Bocage, le 23 octobre 2026.

Le Maire,

Stéphanie LEBERRURIER